

Organisme de formation

Ufcv

27 Avenue du 6 Juin 14000 Caen

Tél. 02 31 86 66 08

Contact : Mme Marylene LECAPLAIN

Formationpro-nmd@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 00655

Lieu de la formation

CCI Porte de Normandie

215 route de Paris 27000 EVREUX

Tél : 02 31 86 66 08

formationpro-nmd@ufcv.fr

Descriptif de la formation

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité "animateur", mention "Loisirs Tous Publics"

Cours par correspondance : non

Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : partielle

Diplôme d'Etat : arrêté du 9 novembre 2016

Niveau visé : 4

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1202, G1203, K1206

Code Certif Info : 93227

N° fiche RNCP : 28557

Code CPF : 237749

Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)

Date de début : 15 septembre 2022

Date de fin : 4 septembre 2023

► Enseignement théorique : 658 heures soit 35 heures par semaine

► Stage en entreprise/chez l'employeur : 903 heures minimum soit 35 heures par semaine. Incluant les congés payés (en fonction de la CCN applicable)

Durée totale de la formation : 1 561 heures minimum sur 51 semaines. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Formation en alternance à temps plein en continu.

Certification partielle : pour faire valoir des équivalences et valider partiellement le diplôme : nous consulter

Engagement qualité des formations

► **Label qualité OPQF** Certificat n°05 17 AP 004174

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Conditions d'accès à la formation

- Être titulaire d'un diplôme ou titre de secourisme en cours de validité

- Posséder une expérience d'au moins 200h sur 3 mois en animation auprès de publics

Ou Être titulaire d'un diplôme ou brevet (Bafa, BAPAAT, CPJEPS, CQP etc.)

- Satisfaire aux épreuves de sélection

- Posséder un tuteur ayant une expérience significative dans le domaine de l'animation dans la structure d'alternance.

& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

Conditions d'admission

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès
Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV, motivations au BPjeps Loisirs Tous Publics, analyse détaillée d'une animation de groupe

► **Dates** :

Réunion d'information :

Le vendredi 10 juin et le mercredi 22 juin à 14h

Le jeudi 1er septembre à 14h

Test et entretien de sélection :

Le vendredi 17 juin, le jeudi 30 juin et le lundi 5 septembre (toute la journée)

► **Lieu** : au centre de formation

Coût : 7 824 €

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts.

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

Financement :

La Région Normandie et le **FSE** financent **6 places** pour les **demandeurs d'emploi** sortis de formation initiale depuis au moins 9 mois.

La formation est **ouverte à l'apprentissage** pour les personnes âgées de 18 à 29 ans ou sans condition d'âge pour les personnes avec une reconnaissance RQHT.

Plus d'information sur www.cfa-sat.fr

Objectifs et contenus de la formation

► Objectifs :

- Accompagner les publics dans des lieux de vie et des temps d'animation Utiliser le jeu comme vecteur de lien social
- Mettre en relation les publics avec la richesse de leur environnement
- Favoriser la mise en projets avec différents partenaires locaux
- Proposer et faire vivre des projets d'animation au service des publics accueillis sur le territoire défini

► Contenus :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés
- Environnement social de l'animation
- Méthodologie de projets
- Organisation et mise en place d'actions d'animation
- Technique d'animation : expression, activités scientifiques
- Éléments de droit (travail, civil et pénal)

Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir de juin 2022

► **Clôture des inscriptions** : 5 septembre 2022

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

L'action de formation dispose :

- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'un vidéoprojecteur et d'un système de son amplifié pour regarder et/ou écouter des diaporamas, des films (une partie étant des productions interne à l'Ufcv) et des podcasts.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés sont utilisés au cours de la formation.

Au moins une visite en milieu professionnel et deux rencontres avec les tuteurs sont programmées par l'Ufcv.

Formation ouverte et à distance

Une partie des séquences de formation sont accessibles en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'Ufcv (solution Tree-Learning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation dématérialisé est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Au cours de la formation ce livret d'évaluation dématérialisé est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret dématérialisé de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRJSCS qui dispose que :

- Les **UC1 et UC2** s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- Les **UC3 et UC4** s'obtiennent par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle. Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRJSCS sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (III et II) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

📅 Planning de la formation

SEPTEMBRE 2022	OCTOBRE 2022	NOVEMBRE 2022	DECEMBRE 2022	JANVIER 2023	FEVRIER 2023	MARS 2023	AVRIL 2023	MAI 2023	JUIN 2023	JUILLET 2023	AOÛT 2023	SEPTEMBRE 2023
je 1	sa 1	ma 1	je 1 FOAD	di 1	me 1 MPRO	me 1 MPRO	sa 1	lu 1	je 1 MPRO	sa 1	ma 1 MPRO	ve 1 OF
ve 2	di 2	me 2 MPRO	ve 2 FOAD	lu 2 MPRO	je 2 OF	je 2 OF	di 2	ma 2 OF	ve 2 MPRO	di 2	me 2 MPRO	sa 2
sa 3	lu 3 MPRO	je 3 MPRO	sa 3	ma 3 OF	ve 3 OF	ve 3 OF	lu 3 OF	me 3 MPRO	sa 3	lu 3 MPRO	je 3 MPRO	di 3
di 4	ma 4 MPRO	ve 4 MPRO	di 4	me 4 MPRO	sa 4	sa 4	ma 4 OF	je 4 OF	di 4	ma 4 MPRO	ve 4 MPRO	lu 4 OF
lu 5	me 5 MPRO	sa 5	lu 5 OF	je 5 OF	di 5	di 5	me 5 MPRO	ve 5 OF	lu 5 MPRO	me 5 MPRO	sa 5	ma 5
ma 6	je 6 MPRO	di 6	ma 6 OF	ve 6 OF	lu 6 FOAD	lu 6 OF	je 6 OF	sa 6	ma 6 MPRO	je 6 MPRO	di 6	me 6
me 7	ve 7 MPRO	lu 7 OF	me 7 MPRO	sa 7	ma 7 FOAD	ma 7 OF	ve 7 OF	di 7	me 7 MPRO	ve 7 MPRO	lu 7 MPRO	je 7
je 8	sa 8	ma 8 OF	je 8 OF	di 8	me 8 MPRO	me 8 MPRO	sa 8	lu 8	je 8 MPRO	sa 8	ma 8 MPRO	ve 8
ve 9	di 9	me 9 MPRO	ve 9 OF	lu 9 FOAD	je 9 MPRO	je 9 OF	di 9	ma 9 OF	ve 9 MPRO	di 9	me 9 MPRO	sa 9
sa 10	lu 10 OF	je 10 OF	sa 10	ma 10 MPRO	ve 10 MPRO	ve 10 OF	lu 10	me 10 MPRO	sa 10	lu 10 MPRO	je 10 MPRO	di 10
di 11	ma 11 OF	ve 11	di 11	me 11 MPRO	sa 11	sa 11	ma 11 FOAD	je 11 OF	di 11	ma 11 MPRO	ve 11 MPRO	lu 11
lu 12	me 12 MPRO	sa 12	lu 12 OF	je 12 MPRO	di 12	di 12	me 12 MPRO	ve 12 OF	lu 12 OF	me 12 MPRO	sa 12	ma 12
ma 13	je 13 OF	di 13	ma 13 OF	ve 13 MPRO	lu 13 MPRO	lu 13 FOAD	je 13 FOAD	sa 13	ma 13 OF	je 13 MPRO	di 13	me 13
me 14	ve 14 OF	lu 14 OF	me 14 MPRO	sa 14	ma 14 MPRO	ma 14 FOAD	ve 14 MPRO	di 14	me 14 MPRO	ve 14	lu 14 MPRO	je 14
je 15 OF	sa 15	ma 15 OF	je 15 OF	di 15	me 15 MPRO	me 15 MPRO	sa 15	lu 15 FOAD	je 15 OF	sa 15	ma 15 MPRO	ve 15
ve 16 OF	di 16	me 16 MPRO	ve 16 OF	lu 16 MPRO	je 16 MPRO	je 16 MPRO	di 16	ma 16 FOAD	ve 16 OF	di 16	me 16 MPRO	sa 16
sa 17	lu 17 FOAD	je 17 OF	sa 17	ma 17 MPRO	ve 17 MPRO	ve 17 MPRO	lu 17 MPRO	me 17 MPRO	sa 17	lu 17 MPRO	je 17 MPRO	di 17
di 18	ma 18 MPRO	ve 18 OF	di 18	me 18 MPRO	sa 18	sa 18	ma 18 MPRO	je 18	di 18	ma 18 MPRO	ve 18 MPRO	lu 18
lu 19 OF	me 19 MPRO	sa 19	lu 19 MPRO	je 19 MPRO	di 19	di 19	me 19 MPRO	ve 19 MPRO	lu 19 OF	me 19 MPRO	sa 19	ma 19
ma 20 OF	je 20 MPRO	di 20	ma 20 MPRO	ve 20 MPRO	lu 20 MPRO	lu 20 MPRO	je 20 MPRO	sa 20	ma 20 OF	je 20 MPRO	di 20	me 20
me 21 OF	ve 21 MPRO	lu 21 FOAD	me 21 MPRO	sa 21	ma 21 MPRO	ma 21 MPRO	ve 21 MPRO	di 21	me 21 MPRO	ve 21 MPRO	lu 21 MPRO	je 21
je 22 OF	sa 22	ma 22 FOAD	je 22 MPRO	di 22	me 22 MPRO	me 22 MPRO	sa 22	lu 22 OF	je 22 OF	sa 22	ma 22 MPRO	ve 22
ve 23 OF	di 23	me 23 MPRO	ve 23 MPRO	lu 23 OF	je 23 MPRO	je 23 MPRO	di 23	ma 23 OF	ve 23 OF	di 23	me 23 MPRO	sa 23
sa 24	lu 24 MPRO	je 24 MPRO	sa 24	ma 24 OF	ve 24 MPRO	ve 24 MPRO	lu 24 MPRO	me 24 MPRO	sa 24	lu 24 MPRO	je 24 MPRO	di 24
di 25	ma 25 MPRO	ve 25 MPRO	di 25	me 25 MPRO	sa 25	sa 25	ma 25 MPRO	je 25 OF	di 25	ma 25 MPRO	ve 25 MPRO	lu 25
lu 26 MPRO	me 26 MPRO	sa 26	lu 26 MPRO	je 26 OF	di 26	di 26	me 26 MPRO	ve 26 OF	lu 26 FOAD	me 26 MPRO	sa 26	ma 26
ma 27 MPRO	je 27 MPRO	di 27	ma 27 MPRO	ve 27 OF	lu 27 OF	lu 27 OF	je 27 MPRO	sa 27	ma 27 FOAD	je 27 MPRO	di 27	me 27
me 28 MPRO	ve 28 MPRO	lu 28 MPRO	me 28 MPRO	sa 28	ma 28 OF	ma 28 OF	ve 28 MPRO	di 28	me 28 MPRO	ve 28 MPRO	lu 28 OF	je 28
je 29 MPRO	sa 29	ma 29 MPRO	je 29 MPRO	di 29		me 29 MPRO	sa 29	lu 29	je 29 MPRO	sa 29	ma 29 OF	ve 29
ve 30 MPRO	di 30	me 30 MPRO	ve 30 MPRO	lu 30 OF		je 30 OF	di 30	ma 30 FOAD	ve 30 MPRO	di 30	me 30 FOAD	sa 30
	lu 31 MPRO		sa 31	ma 31 OF		ve 31 OF		me 31 MPRO		lu 31 MPRO	je 31 OF	di 31

MPRO : Structure Alternance :	1050 h
OF : Temps Centre Organisme Formation :	658 h
dont FOAD : Temps FOrmation A Distance :	126 h

- week-end
- jour férié
- Congés imposés financement Région
- vacances scolaires (zone B)
- certification

📅 **MPRO juillet ou août** : 18 jours de direction pleine obligatoire pour valider l'UC 3